



Alberta

Child and Youth Advocate

Ph: (780) 422-6056

Email: ca.information@ocyca.alberta.ca

British Columbia

Representative for Children and Youth Toll-

Free: 1-800-476-3933

Email: rcy@rcybc.ca

Manitoba

Advocate for Children and Youth

Ph: (204) 988-7440

Email: info@manitobaadvocate.ca

New Brunswick

Child and Youth Advocate

Ph: (506) 453-2789

Email: advocate-defenseur@gnb.ca

Newfoundland and Labrador

Child and Youth Advocate

Ph: (709) 753-3888

Email: office@ocyca.nl.ca

Nova Scotia

Office of the Ombudsman

Youth Services

Ph: (902) 424-6780

Email: ombudsman@novascotia.ca

Nunavut

Representative for Children and Youth

Ph: (867) 975-5090

Email: contact@rcynu.ca

Ontario

Office of the Ombudsman

Children and Youth Unit

Ph: (416) 325-5669

Email: cy-ej@ombudsman.on.ca

Prince Edward Island

Office of the Child and Youth Advocate

Ph: (902) 368-5630

Email: voiceforchildren@ocyapei.ca

Québec

Commission des droits de la personne
et des droits de la jeunesse

Tél: (514) 873-5146

Email: information@cdpdj.qc.ca

Saskatchewan

Advocate for Children and Youth

Ph: (306) 933-6700

Email: contact@saskadvocate.ca

Yukon

Child and Youth Advocate

Ph: (867) 456-5575

Email: info@ycao.ca

DÉCLARATION DE PRESSE

À l'occasion de la Journée nationale de l'enfant, le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes souligne la nécessité de faire dès maintenant des droits des enfants une priorité.

Le 19 novembre 2020 (Saskatoon) – **Le 20 novembre est la Journée nationale de l'enfant**, et le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes (le « Conseil ») vous encourage tous à participer aux activités virtuelles qui ont pour objet de célébrer les enfants et leurs droits uniques.

La Journée nationale de l'enfant a pour objet d'honorer les enfants et de promouvoir leurs droits, aux termes de la *Convention relative aux droits de l'enfant* (« Convention ») des Nations Unies. Cette Convention est un traité international sur les droits de l'homme qui définit le large éventail de droits détenus par les enfants et les jeunes. Selon les termes de la Convention, le Canada est tenu de répondre aux besoins fondamentaux des jeunes de tout le pays, sans discrimination, et de les aider à atteindre leur plein potentiel.

« Toutes les décisions qui ont une incidence sur les jeunes doivent être prises dans leur intérêt supérieur et tenir compte du point de vue et l'opinion des enfants et des jeunes eux-mêmes », a déclaré la D^{re} Lisa Broda, présidente du Conseil et défenseure des enfants et des jeunes de la Saskatchewan.

La Journée nationale de l'enfant est l'occasion de sensibiliser le public aux droits des enfants et de réfléchir, en tant que Nation, aux progrès que nous avons réalisés pour les mettre en œuvre. « Nous devons être vigilants dans nos obligations de respecter les droits des enfants et des jeunes tout au long de l'année, a ajouté la D^{re} Broda.

Cette année a été unique en ce sens que nous avons constaté des répercussions sans précédent sur les droits des enfants en raison de la pandémie de COVID-19. La réponse à la pandémie, bien que nécessaire pour protéger la santé et la sécurité de l'ensemble de la population, a eu des répercussions considérables sur les enfants, dont les conséquences restent à voir. Les fermetures d'écoles, l'isolement social et les interruptions de services essentiels au bien-être des enfants ont exacerbé les vulnérabilités existantes. Les décisions prises aujourd'hui peuvent avoir des effets durables sur les enfants.

À mesure que nous traversons la pandémie, il sera dorénavant encore plus important de faire des droits des enfants une priorité. L'article 3 de la Convention stipule que « *Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, [...] l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.* » Toutes les mesures prises pour faire face à la pandémie mettent les enfants en cause. Pour aller de l'avant, les enfants ne doivent pas être une considération secondaire.

« Les enfants et les jeunes doivent être au centre de toute planification, et il faut trouver un juste équilibre qui respecte et protège tous les aspects de leur bien-être. Le meilleur moyen d'y parvenir est de faire participer les jeunes aux décisions prises concernant leur présent et leur avenir, et de les écouter attentivement », a conclu la D^{re} Broda.

À l'approche de la Journée nationale de l'enfant, le Conseil encourage toutes les Canadiennes et tous les Canadiens à participer en toute sécurité aux activités –virtuelles pour la plupart - qui se déroulent à l'échelle du pays pour mieux comprendre l'importance et la pertinence de la Convention. Pour en savoir plus au sujet des activités prévues pour souligner la Journée nationale de l'enfant dans votre région, veuillez communiquer avec le bureau du membre du Conseil de votre province ou territoire.

Le Conseil souhaite également profiter de l'occasion pour exprimer sa plus profonde reconnaissance pour le travail acharné et l'engagement de toutes les personnes qui travaillent avec les enfants et les jeunes, les servent et les soutiennent tout au long de cette période difficile et incertaine. Nous vous remercions pour le rôle primordial que vous avez joué – et que vous continuez de jouer – pour changer les choses dans la vie de nos enfants.

-30-

À propos du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes

Le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes est une association de défenseurs des droits des enfants, d'ombudsman et de représentants nommés par le gouvernement qui ont des mandats législatifs explicites pour protéger les droits des enfants et des jeunes au Canada. Le gouvernement les nomme à titre d'agents indépendants des assemblées législatives de leurs provinces ou territoires respectifs.

Demandes des médias :

Michelle Beattie
Bureau du Défenseur des enfants de la Saskatchewan
mbeattie@saskadvocate.ca